

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES 30

### CONVOCAION DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023

La séance débutera par l'intervention de M. Léopold SANTERRE de la société T.T.R ENERGY (Parc EOLIEN)

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023
- Désignation du secrétaire de séance.
- Confirmation du classement de Yèvre-le-Châtel parmi *les Plus beaux villages de France*.
- Travaux sur le réseau d'eau rue de Moulin Vasles : Approbation du plan de financement
- Questions diverses.

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, Maire.

**Présents :** DI STEFANO Alain, HUTTEAU Jean, DURAND Olivier, ROUAULT Françoise GUERIN Christelle, MARTEL Véronique, FOUCHER Muriel, DENIAU Manuela, FORTE Christophe, BRUNEAU Jackie ; PASQUET Jean-Pierre ; BOUREILLE Roland.

**Secrétaire de séance :** Christophe FORTE

**Absents excusés :** Cédric CORMIER, Philippe PERSEILLE

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **2023-043 : Confirmation du classement de Yèvre-le-Châtel parmi "Les plus beaux villages de France"**

Le Conseil municipal a été informé de la décision de la Commission Qualité et labellisation des *Plus beaux villages de France* de confirmer le classement de Yèvre-le-Châtel parmi les villages labellisés.

Cette décision a été prise à la suite de la visite-expertise conduite sur place le 23 juin 2023 et de l'examen du village par la Commission Qualité et labellisation, lors de sa réunion des 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Montrésor (Indre-et-Loire), au regard de la Charte qualité, patrimoniale et environnementale du réseau dont la signature officialise le maintien du classement de Yèvre-le-Châtel parmi *Les plus beaux villages de France*

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants)***

#### **2023-044 : Renforcement et amélioration des réseaux d'eau potable et de défense incendie rue de Moulin Vasles à Yèvre-le-Châtel Mission de maîtrise d'œuvre Plan de financement et ventilation des imputations**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique concernant la passation de marchés à procédure adaptée ;

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2023-035 concernant la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par l'agence IMPULSE Allée du lac bleu ZI Carrières-Beurrière 49240 AVRILLE pour la phase réalisation (VISA, DET et AOR) ;

Vu le devis présenté par l'entreprise Exeau TP, pour un montant de 88 090.38 HT soit 105 708.46 TTC  
Après en avoir délibéré,

1/ Décide de retenir l'offre de l'entreprise EXEAU TP – 282 Route Départementale 948, 45460 BOUZY-LA-FORET, pour un coût HT de 88 090,38 € (105 708,46 TTC),

2/ Approuve le plan de financement et la ventilation des imputations suivants :

Dépenses		Ventilation dépenses (10/90%)	
Nature	Montant H.T.	Commune Défense incendie	Service de l'eau
Maîtrise d'œuvre : Cabinet Impulse	6 395,00 €	767,40 € TTC	5755,50 € HT
Travaux : EXEAU TP	88 090,38 €	10 570,86 € TTC	79 281,34 € HT
Commune autofinancement		11 338,26 € TTC	85 036,86 € HT

Autorise Mme le Maire à régler les factures correspondantes.

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants)***

## **Questions diverses :**

En préalable à la réunion de conseil, la société TTR Energies est intervenu pour présenter, dans le cadre de la loi de mars 2023 sur le plan d'accélération des énergies renouvelables, le projet éolien de la commune de BOUILLY en Gatinais. Cette intervention a permis à chacun de poser des questions sur le sujet.

Madame le Maire a rappelé qu'avant le 31 décembre 2023 et à la demande des services de l'état, le conseil municipal devra délibérer sur les zones cartographiées proposées par la préfecture.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré M. le contrôleur de la trésorerie qui est venu présenter l'analyse financière de la commune des années 2018 à 2022. La situation est saine et la commune a les moyens de financer ses investissements.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions pour l'ensemble des élèves du nouveau syndicat BOYNES, GIVRAINES, YEVRE.

La commune participera à OCTOBRE ROSE.

Les travaux sur le réseau d'eau dans la rue de Moulin Vasles débuteront à partir du 18 septembre. C'est l'entreprise EXEAU qui exécute les travaux.

Les travaux sur l'église ST GAULT se poursuivent selon le planning. La prochaine étape sera le choix de l'enduit qui sera appliqué sur les façades.

Les travaux de la rue de Montberneume se terminent. La société SFR intervient actuellement pour l'enfouissement de la fibre.

Les travaux de la place de Rougemont débuteront fin septembre début octobre.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Madame le Maire informe le conseil que la commune de Yèvre la ville a obtenu sa première fleur suite au passage du jury de fleurissement départemental.

Suite à plusieurs remarques des conseillers concernant des déjections canines trouvées devant chez eux, Madame le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune et que des sacs sont à disposition dans plusieurs endroits pour ramasser ces déjections.

Il est également rappelé que les propriétaires de Yèvre-le-Châtel qui louent leur logement, notamment en « airbnb », doivent demander à leurs locataires et occupants de stationner sur le parking GRANDE RUE et non sur le parking riverain situé rue des Ménestrels ni sur les trottoirs devant leur logement.

La séance est levée à 21h45